

**PROCÈS-VERBAL COMITÉ DIRECTEUR  
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL  
Le 19 juillet 2024  
Consultation écrite**

Le vote a été ouvert du mardi 16 juillet 2024 à 15h23 au vendredi 19 juillet 2024 à 15h30, via l'application Balotilo.

**Membres ayant participé au vote (10) :** Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE LEGRAND, Damien GUIONIE, Ludovic MEILLIER, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, David TEN EYCK.

**Membres n'ayant pas participé au vote (7) :** Olivier DUBAUT, Véronique GARBACZ, Frederic KERBECHÉ, Nora KHEMACHE, Stéphanie Kuntz, Thomas MASSE, Jean-Marie MEURANT.

**I. Commissions**

CFJR

Le Comité directeur approuve les modifications apportées aux règlements généraux 2025 adoptés lors du Comité directeur du 27 juin 2024, relatives au contrôle des photographies des licenciés (articles 59 et 74).

Résultats des votes :

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 10

Non : 0

Ne se prononce pas : 0

Le Comité directeur approuve les modifications apportées aux règlements généraux 2025 adoptés lors du Comité directeur du 27 juin 2024, ainsi qu'aux circulaires financières 2025 (Montant des licences et cotisations et Montant des mutations et extensions de licences) portant anticipation de la date de début de période ordinaire de renouvellement de licence et de mutation au 1er novembre 2024 (au lieu du 1er décembre 2024).

Résultats des votes :

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 10

Non : 0

Ne se prononce pas : 0

Le Comité directeur approuve la circulaire catégories d'âges pour la saison 2025.

Résultats des votes :

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 9

Non : 0

Ne se prononce pas : 1

Le Comité directeur approuve les formulaires médicaux suivants pour la saison 2025 - inchangés par rapport à la saison 2024 :

- Modèle de certificat médical d'absence de contre indication,
- Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur,
- Attestation de réponse négative au questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur,
- Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- Attestation de réponse négative au questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Résultats des votes :

Le « oui » (100%) l'emporte sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 10

Non : 0

Ne se prononce pas : 0

#### CFS

Le Comité directeur approuve l'attribution du final 4 de Division 3 au club 067005 Strasbourg Université Club Section Baseball qui se déroulera les 19 et 20 octobre 2024.

Résultats des votes :

Le « oui » (78%) l'emporte sur le « non » (22%).

Nombres de voix :

Oui : 7

Non : 2

Ne se prononce pas : 1

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

**Thierry RAPHET**  
Président

**Damien GUIONIE**  
Secrétaire Général

# **Modifications réglementaires**

## **Comité directeur du 19 juillet 2024**

I.	PROPOSITION DE MODIFICATION DES CIRCULAIRES FINANCIERES – SAISON 2025 .....	1
	Proposition 1. Montant des licences et cotisations .....	1
	Proposition 2. Montant des mutations et extensions de licences .....	1
II.	PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX – SAISON 2025 .....	1
	Proposition 3. Vie fédérale.....	1
III.	PROPOSITION D’ADOPTION DES CIRCULAIRES SPORTIVES – SAISON 2025.....	3
	Proposition 4. Catégories d’âges.....	3
IV.	PROPOSITION D’ADOPTION DES FORMULAIRES MEDICAUX – SAISON 2025 .....	4
	Proposition 5. Formulaires médicaux.....	4

### **I. PROPOSITION DE MODIFICATION DES CIRCULAIRES FINANCIERES – SAISON 2025**

#### **Proposition 1. Montant des licences et cotisations**

Exposé des motifs : anticipation de la date de début de période ordinaire de renouvellement de licence et de mutation au 1er novembre 2024 (au lieu du 1er décembre 2024).

Cf. circulaire 1f.

#### **Proposition 2. Montant des mutations et extensions de licences**

Exposé des motifs : anticipation de la date de début de période ordinaire de renouvellement de licence et de mutation au 1er novembre 2024 (au lieu du 1er décembre 2024).

Cf. circulaire 4f.

### **II. PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX – SAISON 2025**

#### **Proposition 3. Vie fédérale**

Exposé des motifs : anticipation de la date de début de période ordinaire de renouvellement de licence et de mutation au 1er novembre 2024 (au lieu du 1er décembre 2024) et contrôle des photographies des licenciés.

##### **Article 8.2. Cotisation annuelle**

Par la suite, les cotisations sont exigibles pour chaque saison sportive à compter du 1er ~~novembre~~~~décembre~~ de la saison sportive précédente et, au plus tard le 15 janvier de la saison sportive concernée, à l’exception de la ligue calédonienne de baseball et softball pour laquelle la date limite est fixée au 28 février de la saison sportive concernée, et la ligue des Antilles et Guyane françaises, pour laquelle la date limite est fixée au 30 janvier de la saison sportive concernée. Le paiement de la cotisation est effectué directement par les clubs à la trésorerie fédérale par l’intermédiaire de l’extranet fédéral.

## Article 42. Validité

Sous réserve de dispositions règlementaires dérogatoires, la licence est délivrée pour une saison sportive donnée. Elle prend effet le premier jour de la saison sportive considérée, soit le 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée, ou à la date de sa délivrance si celle-ci est ultérieure, et expire à l'issue de la saison sportive considérée, soit le 31 décembre de l'année considérée.

A titre dérogatoire, les nouvelles licences et primo-licences au sens de l'Article 54 et de l'Article 56 des présents règlements généraux, saisies pour une saison sportive donnée N entre le 1<sup>er</sup> ~~novembre~~~~décembre~~ et le 31 décembre de la saison sportive précédente N-1, prennent effet à la date de leur délivrance jusqu'au 31 décembre de la saison considérée N.

## Article 45. Catégories d'âge

Les licences sont divisées en catégories d'âge déterminées par le comité directeur fédéral pour chaque saison sportive, après avis de la commission fédérale sportive, de la commission fédérale jeunes et après consultation de la direction technique nationale et de la commission fédérale médicale. Celles-ci sont indiquées sur l'attestation de licence du licencié.

Les catégories d'âge d'une saison sportive donnée sont publiées sur le site internet fédéral et l'extranet fédéral au plus tard le 1<sup>er</sup> ~~novembre~~~~décembre~~ de la saison sportive précédente.

L'âge d'un intéressé est constaté au 31 décembre de la saison sportive considérée.

## Article 59. Photographie

Lors d'une première demande de licence, le demandeur doit fournir une photographie récente et ressemblante, représentant sa tête entière de face et permettant de l'identifier.

Cette photographie doit être mise à jour à chaque changement de catégorie d'âge de licence ou de changement significatif d'apparence physique de la personne concernée, ~~pour les licences pour pratique compétitive.~~

Dans le cadre d'une rencontre officielle, dès lors que l'arbitre considère que la photographie présente sur l'attestation collective de licence ou l'attestation individuelle pour les titulaires de licences baseball5 délivrées à titre individuel directement par la Fédération, ne permet pas d'identifier le licencié concerné, un avertissement est prononcé à l'attention dudit licencié et reporté sur la feuille de match.

Au bout du troisième avertissement, la commission sportive concernée selon la catégorie d'âge et l'échelon de la compétition lors de laquelle cet avertissement est prononcé, sollicite, auprès du secrétaire général de la Fédération, la suspension de la licence en cause. Le secrétaire général suspend alors la licence, par mesure administrative, jusqu'à régularisation.

## Article 65. Demande initiale

Une nouvelle licence au sens de l'Article 54 des présents règlements généraux peut être délivrée à tout moment de la saison sportive.

Les nouvelles licences, prises entre le 1<sup>er</sup> septembre et le ~~31 octobre~~ ~~30 novembre~~ d'une saison sportive donnée, sont gratuites en renouvellement pour la saison suivante.

Pour une saison sportive donnée, les nouvelles licences sont à saisir sur l'extranet fédéral avant le 31 décembre minuit de la saison considérée.

Les dispositions applicables aux nouvelles licences sont également applicables aux primo-licences au sens de l'Article 56 des présents règlements généraux.

## Article 66. Renouvellement

Article 66.1. Renouvellement ordinaire des licences

La période de renouvellement ordinaire commence le 1<sup>er</sup> ~~novembre~~~~décembre~~ de la saison sportive précédente et prend fin :

- au 31 janvier de la saison sportive concernée (hors clubs de Nouvelle-Calédonie, Antilles et Guyane françaises),
- au 15 mars de la saison sportive concernée pour les clubs de Nouvelle-Calédonie, et des Antilles et Guyane françaises.

Les structures affiliées et licenciés à titre individuel procèdent au renouvellement ordinaire de leurs licences, par saisie sur l'extranet fédéral, selon les modalités prévues par ce dernier.

Les renouvellements des licences qui seraient demandés par l'intermédiaire de l'extranet fédéral hors de la période normale de renouvellement font l'objet d'une procédure de renouvellement extraordinaire.

#### **Article 74. Sur demande d'une commission fédérale, régionale ou départementale**

La commission fédérale sportive ou la commission fédérale jeunes selon la catégorie concernée peut, après appel et enquête, demander au secrétaire général d'annuler une licence délivrée par la Fédération. Si le secrétaire général accède à cette demande, les rencontres disputées par le club et auxquels a participé le licencié concerné sont perdus par le club, sans préjudice des sanctions qui peuvent être prises à l'encontre du licencié et du club.

La commission sportive compétente compte-tenu de la catégorie d'âge et de l'échelon de la compétition en question, peut également demander au secrétaire général de suspendre, par mesure administrative, une licence conformément à l'Article 59 des présents règlements généraux.

La commission fédérale juridique et réglementation peut être amenée, lors de l'instruction des dossiers qui lui sont confiés, à demander au secrétaire général d'annuler une licence délivrée par la Fédération. Si le secrétaire général accède à cette demande, il en informera, le cas échéant, la commission fédérale sportive ou la commission fédérale jeunes selon la catégorie concernée, afin que les rencontres disputées par le club et auxquelles a participé le licencié concerné, soient perdues par le club, sans préjudice des sanctions qui pourront être prises à l'encontre du licencié et du club.

#### **Article 81.2. Période de mutation ordinaire**

La période de mutation ordinaire pour chaque saison sportive donnée débute le 1<sup>er</sup> ~~novembre~~~~décembre~~ à 0 heure de la saison sportive précédente, et s'achève :

- le 31 janvier à minuit de la saison sportive considérée (hors clubs de Nouvelle-Calédonie, Antilles et Guyane françaises),
- le 15 mars à minuit de la saison sportive considérée pour les clubs de Nouvelle-Calédonie et des Antilles et Guyane françaises.

En cas de circonstances exceptionnelles, le comité directeur de la Fédération peut modifier ces dates pour une saison sportive donnée.

#### **Article 81.3. Période de mutation extraordinaire**

Les mutations réalisées hors période ordinaire de mutation sont considérées comme extraordinaires, soit pour une saison sportive donnée :

- A compter du 1<sup>er</sup> février à 0 heure (hors clubs de Nouvelle-Calédonie, Antilles et Guyane françaises) et du 16 mars à 0 heure pour les clubs de Nouvelle-Calédonie et des Antilles et Guyane françaises,
- Jusqu'au ~~31 octobre~~ ~~30 novembre~~ à minuit.

(...)

#### **Article 84. Effets**

Tout licencié ayant fait l'objet d'une mutation demandée en période de mutation ordinaire pour une saison sportive donnée sera considéré comme muté au titre de ladite saison sportive.

Tout licencié ayant fait l'objet d'une mutation extraordinaire demandée entre le 1<sup>er</sup> septembre et le ~~31 octobre~~~~30 novembre~~ d'une saison sportive donnée sera considéré comme muté au titre de la saison sportive suivante.

### **III. PROPOSITION D'ADOPTION DES CIRCULAIRES SPORTIVES – SAISON 2025**

#### **Proposition 4. Catégories d'âges**

Exposé des motifs : mise à jour pour la saison 2025.

Cf. circulaire 2s.

## IV. PROPOSITION D'ADOPTION DES FORMULAIRES MEDICAUX – SAISON 2025

### Proposition 5. Formulaires médicaux

Exposé des motifs : mise à jour pour la saison 2025 :

- Modèle de certificat médical d'absence de contre-indication,
- Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur,
- Attestation de réponse négative au questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur,
- Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- Attestation de réponse négative au questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Cf. formulaires.

# MONTANT DES LICENCES ET COTISATIONS

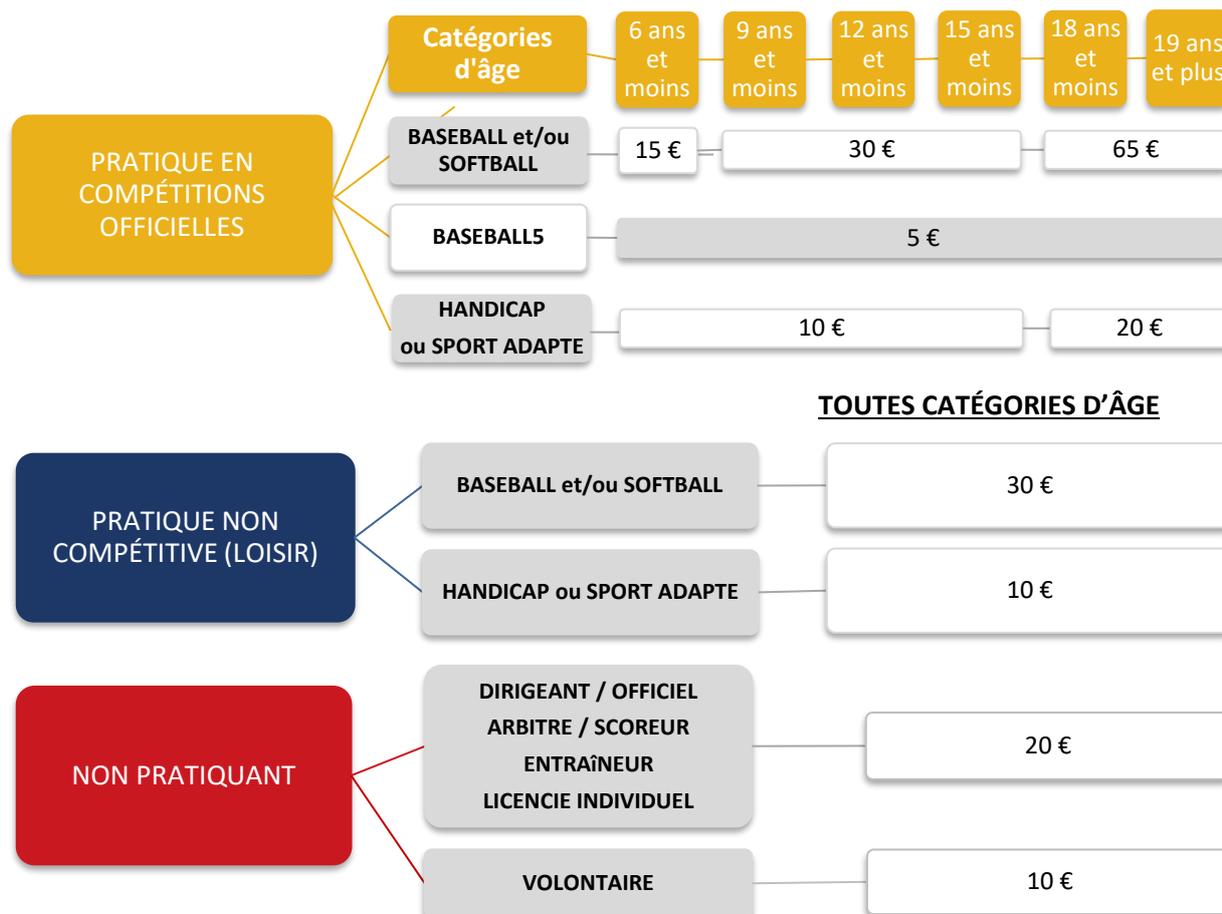
## SAISON 2025

Adoption :  
CD 19 juillet 2024

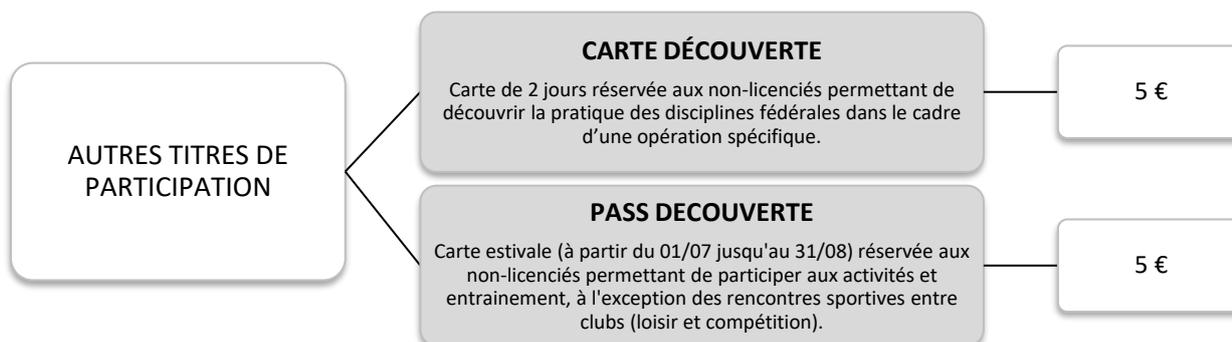
Entrée en vigueur :  
1<sup>er</sup> novembre 2024

2 pages

### MONTANT DES LICENCES ET AUTRES TITRES DE PARTICIPATION (Hors assurance individuelle accident)



Validité de la licence pour la saison sportive N : du 1<sup>er</sup> janvier de l'année N, ou de sa date de délivrance si celle-ci est postérieure, au 31 décembre de l'année N.



- **Gratuité de licence**

La gratuité du montant de la licence non pratiquant est accordée, le cas échéant :

- aux membres d'honneur, donateurs et bienfaiteurs de la Fédération (licence non pratiquant - individuel ou officiel, selon le cas) conformément à l'Article 7 des statuts,
- aux membres des commissions fédérales, non licenciés à un autre titre (licence non pratiquant - individuel uniquement),
- aux cadres de la direction technique nationale et personnels de la Fédération, non licenciés à un autre titre (licence non pratiquant - individuel ou entraîneur, selon le cas).

- **Renouvellement des licences**

Toute nouvelle licence ou primo-licence prise à compter du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N est gratuite en renouvellement par le club concerné pour la saison sportive N+1.

La période de renouvellement ordinaire des licences est ouverte pour une saison sportive N :

- du 1<sup>er</sup> novembre de l'année N-1 au 31 janvier de l'année N (hors Nouvelle-Calédonie, Antilles et Guyane françaises),
- du 1<sup>er</sup> novembre de l'année N-1 au 15 mars de l'année N pour la Nouvelle Calédonie et les Antilles et Guyane françaises.

Passée cette date, le prix des licences, à l'exception des licences pour pratique compétitive Baseball5, en période de renouvellement extraordinaire sera majoré de 10%.

- **Rétrocession aux Ligues Régionales**

La Fédération rétrocède 3€ par licence jeune (18U et catégories inférieures) et 2€ sur les licences 19+ aux ligues régionales au prorata du nombre de licences prises par les clubs de leur ressort territorial.

## COTISATIONS

---

- **CLUBS et ORGANISMES A BUT LUCRATIF**

La cotisation statutaire par club pour la saison sportive N se monte à **250 euros** payable avant le 15 janvier de l'année N, à l'exception de la ligue calédonienne de baseball et softball pour laquelle la date limite est fixée au 28, et la ligue des Antilles et Guyane françaises, pour laquelle la date limite est fixée au 30 janvier.

Le comité directeur fédéral pourra prononcer la radiation de tout club ou organisme à but lucratif dont la cotisation ne serait pas parvenue à la Fédération au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année N, conformément aux dispositions de l'Article 17.2 du règlement intérieur et à celles des règlements généraux.

**Attention :** *Un club ou un organisme à but lucratif radié ne peut obtenir une nouvelle affiliation qu'en formulant une nouvelle demande d'affiliation conformément aux règlements généraux et après s'être acquitté des sommes dues à la Fédération avant sa radiation.*

- **MEMBRES À TITRE INDIVIDUEL (HONNEUR, DONATEURS OU BIENFAITEURS)**

Gratuité du montant de la cotisation conformément à l'Article 7 des statuts.

 <b>FFBS</b> <small>FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL &amp; SOFTBALL</small> Tél : 01 44 68 89 30 <a href="mailto:licences@ffbs.fr">licences@ffbs.fr</a> <a href="http://www.ffbs.fr">www.ffbs.fr</a>	<i>Circulaire financière 2025/4</i>	<i>Adoption :</i> CD 19 juillet 2024
	<b>MONTANT DES MUTATIONS ET EXTENSIONS DE LICENCE</b> <b>SAISON 2025</b>	<i>Entrée en vigueur :</i> 1 <sup>er</sup> novembre 2024
		1 page

## MUTATIONS

Période	BASEBALL	SOFTBALL
<b>MUTATION ORDINAIRE</b>	1 <sup>er</sup> novembre 2024 à 0 heure - au 31 janvier 2025 à minuit pour les clubs de Baseball, Softball, Baseball5 et Handicap (hors Nouvelle-Calédonie, Antilles et Guyane françaises), - au 15 mars 2025 pour les clubs de Baseball, Softball, Baseball5 et Handicap de Nouvelle Calédonie et des Antilles et Guyane françaises.	
<b>MUTATION EXTRAORDINAIRE</b>	<b>Hors période de mutation ordinaire</b> (Transfert de domicile / études / travail) (Dissolution, cessation d'activité ou fusion/scission du club d'origine)	

Montant	BASEBALL	SOFTBALL
<b>DIVISION 1</b>	100 €	
<b>NATIONALE</b>		
<b>RÉGIONAL</b>	30 €	
<b>JEUNES</b>	10 €	

Les titulaires d'une licence non pratiquant, d'une licence pour pratique non compétitive (loisir), ou d'une licence pour pratique en compétition Baseball5 ou Handicap ou Sport adapté ne sont pas soumis au régime des mutations.

Le montant de la mutation est déterminé à partir du niveau de championnat le plus haut pratiqué par l'intéressé dans le cadre de sa dernière licence active.

## EXTENSION DE LICENCE

### Toute l'année

Toutes disciplines et tous niveaux de compétition	30 €
Joueurs ou joueuses stagiaires des pôles Espoir	
Joueurs ou joueuses stagiaires des pôles France	100 €

 <p><b>FFBS</b> FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL &amp; SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 <a href="mailto:licences@ffbs.fr">licences@ffbs.fr</a> <a href="http://www.ffbs.fr">www.ffbs.fr</a></p>	<i>Circulaire financière 2025/2</i>	<i>Adoption :</i> CD 19 juillet 2024  <i>Entrée en vigueur :</i> 1 <sup>er</sup> janvier 2025
	<h2>CATEGORIES D'AGE</h2> <h3>SAISON 2025</h3>	1 page

	Années de naissance
<b>23 ans et moins</b>	2002 / 2003
<b>21 ans et moins</b>	2004 / 2005 / 2006
<b>19 ans et plus</b>	2006 et avant
<b>18 ans et moins</b>	2007 / 2008 / 2009
<b>15 ans et moins</b>	2010 / 2011 / 2012
<b>12 ans et moins</b>	2013 / 2014 / 2015
<b>9 ans et moins</b>	2016 / 2017 / 2018
<b>6 ans et moins</b>	2019 / 2020 / 2021

*Pour tout type de licence et toute discipline*

 <p><b>FFBS</b> FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL &amp; SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 <a href="mailto:medical@ffbs.fr">medical@ffbs.fr</a> <a href="http://www.ffbs.fr">www.ffbs.fr</a></p>	<p>Formulaire médical 2025/1</p>	<p><i>Adoption :</i> CD 19 juillet 2024</p> <p><i>Entrée en vigueur :</i> 1<sup>er</sup> novembre 2024</p>
	<p><b>CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE</b></p> <p><b>SAISON 2025</b></p>	<p>1 page</p>

Le formulaire ci-dessous constitue un exemple de Certificat médical type d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique sportive, ciblant spécifiquement la pratique des disciplines fédérales.

Le certificat doit être établi par un médecin titulaire du Doctorat d'Etat et rempli complètement : signature, n°RPPS et cachet professionnel du praticien obligatoires.

<p><b>FFBS - Certificat d'absence de contre-indication à la pratique des disciplines fédérales</b></p>	
<p>Je soussigné(e) * .....</p>	
<p>Certifie que :</p>	
<p>M., Mme (prénom et nom) * .....</p>	
<p>né(e) le * : / /</p>	
<p>ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à la pratique :</p>	
<p>du baseball, du softball, du baseball5 et/ou du cricket,</p>	
<p><input type="checkbox"/> loisir <input type="checkbox"/> en compétition <input type="checkbox"/> loisir adaptée à la santé</p> <p>(cocher la ou les cases correspondantes)</p>	
<p>Fait à ..... Le * .....</p>	
<p>Signature, n°RPPS et cachet professionnel *</p>	
<p>* Informations obligatoires</p>	

## NOTICE

La commission fédérale médicale recommande que l'examen comporte les éléments suivants :

### 1 – Interrogatoire :

- Traitements antérieurs ou en cours ;
- Antécédents :
  - o médicaux,
  - o chirurgicaux,
  - o traumatiques (atteintes articulaires, osseuses, tendineuses, musculaires),
  - o gynéco-obstétricaux pour les femmes,
  - o familiaux ;
- Antécédents sportifs, sports ayant déjà été pratiqués ou encore pratiqués (catégorie, niveau, durée, performances, incidents ou accidents) ;
- Vaccinations conformément au calendrier vaccinal en vigueur ;
- Port éventuel de prothèses :
  - dentaires : dents sur pivot, dentiers, bridges,
  - oculaires : lunettes, verres de contact souples ou durs,
  - O.R.L. : diabolos. ;
- Bilan des facteurs de risques liés aux expositions au Tabagisme, alcool et autres produits ;
- Information sur les conduites dopantes et procédés interdits.

### 2 – Examen Clinique :

- Statur pondéral,
- Cardio-vasculaire : avec E.C.G. dès la première licence (au maximum à 12 ans), puis à 15 ans, puis entre 18 et 20 ans, puis tous les cinq ans.,
- Respiratoire,
- Locomoteur,
- Neurologique,
- Ophtalmique.

Points de vigilance pour l'examen clinique :

- Dépistage de troubles de la statique rachidienne,
- Dépistage des dystrophies de croissance,
- Dépistage des troubles de la vision +/- orientation OPH,
- Dépistage des troubles posturologiques +/- orientation podologue,
- Examen clinique des épaules,
- Adaptation cardiovasculaire,
- Vitamine D en fonction des besoins.

### 3 – Tests Fonctionnels en fonction des besoins :

- Adaptation cardio-vasculaire à l'effort dynamique ;
- Evaluation cardiologique avec échographie cardiaque, épreuve d'effort maximale à visée cardio-vasculaire (+/- mesure de la consommation maximale d'oxygène (VO<sub>2</sub> max) par méthode directe ou indirecte).

## **La Commission Médicale de la Fédération Française de Baseball et de Softball :**

### **1- rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :**

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]).

### **2 - précise que le contenu et la rigueur de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du pratiquant.**

### **3 - conseille :**

- de tenir compte des pathologies dites "de croissance" et des pathologies antérieures liées à la pratique des disciplines fédérales,
- de consulter le carnet de santé,
- de constituer un dossier médico-sportif.

### **4 - insiste sur le fait que les contre-indications à la pratique des disciplines fédérales :**

- insuffisance staturo-pondérale,
- maladies cardio-vasculaires à l'origine de troubles à l'éjection ventriculaire gauche et/ou droit de troubles du rythme à l'effort ou lors de la récupération,
- lésions, pleuropulmonaires évolutives,
- affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères en particulier du rachis dorso-lombaire, avec risque de pathologie aiguë ou d'usure accélérée,
- épilepsie, pertes de connaissance, vertiges, troubles de l'équilibre,

ne peuvent être relatives mais absolues, la compétition entraînant une prise de risque et une intensité d'effort non contrôlable.

Les pathologies pouvant occasionner des pertes de connaissances, telles que diabète, épilepsie, vertiges, troubles de l'équilibre ainsi que toute autre pathologie neurologique, ne peuvent constituer une contre-indication absolue, mais devront faire l'objet d'une attention particulière tenant compte de leur équilibre et du risque d'une possible décompensation en situation d'exercice des disciplines.

### **5 - préconise :**

- une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 35 ans compte tenu des autres facteurs de risques cardiovasculaires,
- une mise à jour des vaccinations conformément au calendrier vaccinal en vigueur,
- une surveillance biologique élémentaire.

L'attention des médecins est attirée sur les risques lombaires potentiels dus à la pratique de haute intensité. Si des signes d'appels sont décelés, il est conseillé d'envisager la réalisation d'examens complémentaires iconographiques (IRM, examen radiologique).

 <p><b>FFBS</b> FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL &amp; SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 <a href="mailto:medical@ffbs.fr">medical@ffbs.fr</a> <a href="http://www.ffbs.fr">www.ffbs.fr</a></p>	<p>Formulaire médical 2025/6</p>	<p><i>Adoption :</i> CD 19 juillet 2024</p> <p><i>Entrée en vigueur :</i> 1<sup>er</sup> novembre 2024</p>
	<p><b>QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ÉTAT DE SANTE DU SPORTIF MAJEUR</b></p> <p><b>SAISON 2025</b></p>	<p>1 page</p>

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

**Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON\***

	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*\*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*

**Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

**Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

 <p><b>FFBS</b> FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL &amp; SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30</p> <p><a href="mailto:medical@ffbs.fr">medical@ffbs.fr</a> <a href="http://www.ffbs.fr">www.ffbs.fr</a></p>	<p>Formulaire médical 2025/6</p> <p><b>ATTESTATION DE REPOSE</b> <b>NEGATIVE A L'ENSEMBLE</b> <b>DES RUBRIQUES</b> <b>DU QUESTIONNAIRE</b></p> <p>Relatif à l'état de santé du sportif majeur</p> <p><b>SAISON 2025</b></p>	<p><i>Adoption :</i> CD 19 juillet 2024</p> <p><i>Entrée en vigueur :</i> 1<sup>er</sup> novembre 2024</p>
		1 page

Lorsque qu'un intéressé a coché de façon négative toutes les cases du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur, il peut se servir de cette attestation lors de son renouvellement annuel de licence, pendant les deux (2) années séparant la production obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la discipline sportive concernée.

<p>FFBS – ATTESTATION SUR L'HONNEUR</p> <p>Je soussigné(e) * .....</p> <p>né(e) le * : / /</p> <p>licencié(e) à la Fédération Française de Baseball et Softball sous le numéro : .....</p> <p>Atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur de la Fédération Française de Baseball et Softball.</p> <p>Fait à ..... Le * .....</p> <p>Signature * :</p> <p>* Informations obligatoires</p>
--

 <p><b>FFBS</b> FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL &amp; SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 <a href="mailto:medical@ffbs.fr">medical@ffbs.fr</a> <a href="http://www.ffbs.fr">www.ffbs.fr</a></p>	<i>Formulaire médical 2025/7</i>	<p style="text-align: center;"><b>QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SAISON 2025</b></p>	<p style="text-align: center;"><i>Adoption : CD 19 juillet 2024</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> novembre 2024</i></p>
			1 page

*Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.*

<p>Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.</p> <p style="text-align: center;">Tu es : <input type="checkbox"/> une fille <input type="checkbox"/> un garçon      Ton âge :      ans</p>		
<b>Depuis l'année dernière</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Aujourd'hui</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Questions à faire remplir par tes parents</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient.  
Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.**

 <p><b>FFBS</b> FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL &amp; SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30</p> <p><a href="mailto:medical@ffbs.fr">medical@ffbs.fr</a> <a href="http://www.ffbs.fr">www.ffbs.fr</a></p>	<p>Formulaire médical 2025/7</p> <p><b>ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A L'ENSEMBLE DES RUBRIQUES DU QUESTIONNAIRE</b></p> <p>Relatif à l'état de santé du sportif mineur</p> <p><b>SAISON 2025</b></p>	<p><u>Adoption</u> : CD 19 juillet 2024</p> <p><u>Entrée en vigueur</u> : 1<sup>er</sup> novembre 2024</p>
		<p>1 page</p>

Lorsque qu'un intéressé et/ou son représentant légal a coché de façon négative toutes les cases du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, il peut se servir de cette attestation lors de sa prise initiale ou son renouvellement annuel de licence, pour justifier du respect de ses obligations en matière de suivi médical.

<p>FFBS – ATTESTATION SUR L'HONNEUR</p>	
<p>Je soussigné(e) * .....</p>	
<p>Représentant légal du sportif mineur :</p>	
<p>M., Mme (prénom et nom) * .....</p>	
<p>né(e) le * : / /</p>	
<p>licencié(e) à la Fédération Française de Baseball et Softball sous le numéro : .....</p>	
<p>Atteste qu'il a été répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur de la Fédération Française de Baseball et Softball concernant le sportif mineur que je représente.</p>	
<p>Fait à .....</p>	<p>Le * .....</p>
<p>Signature du représentant légal * :</p>	<p>Signature du sportif mineur :</p>
<p>* Informations obligatoires</p>	